TROUVER UN LOGEMENT

ÉDITION 2023

PAYS DE LA LOIRE

INFOS-JEUNES.FR

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Label Information Jeunesse
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Région PAYS DE LA LOIRE

Edit de Nantes
Habitat Jeunes

Vous avez entre 16 et 30 ans et vous êtes à la recherche d'un logement sur la métropole nantaise ?

UN SERVICE D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

4 RESIDENCES ET DES LOGEMENTS DIFFUS
SUR NANTES ET AGGLOMERATION

DES REPONSES A VOS QUESTIONS
POUR SE LOGER
SUR LA REGION NANTAISE

ACCUEIL TELEPHONIQUE
AU 02 40 69 61 72

POUR FAIRE SA DEMANDE DE LOGEMENT

RDV SUR NOTRE SITE INTERNET

WWW.EDIT-NANTES.FR

Demande logement résidence

ET EN PLUS

REUNIONS D'INFORMATIONS COLLECTIVES

CONSEILS ET ATELIERS
AUTOUR DES ECONOMIES D'ENERGIE
ET DU NUMERIQUE

PAS DE FRAIS DE DOSSIER

APL DES LE 1ER MOIS

PREAVIS REDUIT

INFOS ET CONTACTS SUR
WWW.EDIT-NANTES.FR

Édito

Trouver un logement

La recherche d'un logement va souvent de pair avec de nouveaux projets, l'inconnu, un nouveau départ mais s'apparente parfois à un parcours du combattant.

1 **Ce guide pour vous aider dans vos démarches !**

Jeunes actifs, étudiants, lycéens, stagiaires, alternants, apprentis, etc.

2 **Des solutions logement innovantes**

Logement dans le parc privé, logement social, intergénérationnel, en résidence...

3 **Des dispositifs d'aide financière**

Pour accéder à un logement, pour faciliter le paiement du loyer, pour la caution, pour le dépôt de garantie...

4 **Où s'adresser ?**

Conseils, accompagnement, accès aux droits, adresses utiles

Des Informateurs jeunesse partout en Pays de la Loire

Les structures Info Jeunes sont des lieux dédiés à l'information des jeunes avec des professionnels à votre écoute. Gratuits, anonymes sur tous les sujets.

Séverine CORNET
Directrice Info Jeunes Pays de la Loire.

INFOS-JEUNES.FR

Suivez le picto Le+ réseau IJ et repérez au fil des pages tous les services proposés par le réseau Info Jeunes.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous
Nantes
Pays de la Loire

Étudiants,
le Crous vous loge
à l'année ou pour
une courte durée.

crous-nantes.fr

Vos résidences étudiantes
alliant confort et convivialité

NANTES
ÎLE DE NANTES
02 28 29 10 03

LE MANS
LES HALLES
02 43 23 58 57

ANGERS
JEAN MOULIN
02 41 05 64 39

odalys-campus.com

0323 - RCS Aix-en-Provence 487 696 080

CONNECT
CURSUS

La marque référence
de l'édition publicitaire

Agence Nord (Rouen) : Tél. 02 32 96 31 31
Agence Centre (Bourges) : Tél. 02 48 20 58 57

Dépôt légal 2e trimestre 2023 - N° 191-07

www.connect-comtogether.com

CONNECT
est une marque PYGMA

PRINT &
DIGITAL

Sommaire

Préparer sa recherche

Posez-vous les bonnes questions 6
Faites du repérage 6

Connaître les aides

Les aides de la Caf 8
Caution 10
Dépôt de garantie 11
Mobilité professionnelle 11

Trouver son logement

Location dans le privé 14
Logement social (HLM) 15
Partager son logement (colocation…) 16
Habiter en résidence (étudiants, jeunes travailleurs…) 19
Hébergement de courte durée 22

Visiter un logement

Premier contact efficace 24
Votre fiche visite 26

Connaître ses droits

Tout sur le bail 28
État des lieux 29
Dépôt de garantie 30
Loyer et charges 30
Préavis et congés 31
S'informer/se défendre 31

Emménager – Déménager

Check-list des formalités 34

Carnet d'adresses 36

Le Réseau Info Jeunes en Pays de la Loire 43

Préparer sa recherche

Posez-vous les bonnes questions

Définir les critères de votre logement « idéal » vous permettra de gagner du temps et de limiter les erreurs de choix. Avant de commencer votre recherche de logement, faites le point sur vos besoins, vos attentes et sur la réalité de l'immobilier dans votre région.

- Quel est votre budget ?
- Que recherchez-vous ? Un logement indépendant, en résidence universitaire, une chambre chez un particulier ?
- La colocation vous intéresse-t-elle ?
- Souhaitez-vous un logement vide ou meublé ?
- Quel quartier ciblez-vous : centre-ville, périphérie, campus ? Proche des commerces ? Desservi par les transports en commun ?
- Avez-vous besoin d'une place de parking ?
- Pour combien de temps souhaitez-vous vous installer ?
- Quelle(s) concession(s) êtes-vous prêt à faire (surface, lieu, environnement...) ?

Faites du repérage

En vous aidant de Google maps ou de groupes étudiants Facebook, renseignez-vous sur la ville dans laquelle vous allez vivre : noms des quartiers, lieu d'études, de formation ou de travail, transports en commun… Vous vous repérerez ainsi plus facilement lorsque vous consulterez des annonces. Dans l'idéal, rendez-vous sur place.

Train, bus, tram, vélo… informez-vous sur les lignes, tarifs et abonnements. Il est souvent plus pratique, économique et écologique d'utiliser les transports en commun pour se déplacer.

S'organiser avant toute visite permet de ne pas passer à côté d'une opportunité !

www.destineo.fr
Horaires, infos, trafic, lignes pour se déplacer en Pays de la Loire à pied, à vélo, en bus, en train…

Conseils

- → Créez-vous une check-list pour noter les informations sur chaque logement (voir p.26) ;
- → Préparez votre dossier de candidature en plusieurs exemplaires (voir p. 25) ;
- → Informez-vous sur les prix des loyers : www.observatoires-des-loyers.org ;
- → Étudiants : commencez votre recherche de logement dès que vous connaissez votre lieu d'études.

ÉVALUEZ VOTRE BUDGET

Zoom

Ne prenez pas un logement au-dessus de vos moyens. Pour déterminer la somme maximale à consacrer à votre loyer et aux charges, faites vos comptes et n'oubliez rien !

Vos ressources mensuelles		Vos dépenses mensuelles	
• Bourses	€	**Charges du logement**	
• Salaire	€	• Loyer + charges locatives	€
• Allocation Pôle emploi	€	• Assurance habitation	€
• Indemnités service civique…	€	• Factures d'énergie (eau, électricité, gaz)	€
• Prestations Caf (logement, prime d'activité, RSA)	€	• Abonnements téléphone/ Internet	€
• Autres aides au logement (Action Logement, mairie, département, région…)	€	• Entretien du logement et des équipements (chauffage, robinetterie, etc.)	€
• Autres ressources (aide de la famille, etc.)	€	**Autres dépenses**	
		• Coûts études / formation	€
		• Transport (abonnement, carburant)	€
		• Courses (alimentation, hygiène, vêtements, etc.)	€
		• Sorties, loisirs, vacances	€
		• Divers : santé, crédits en cours, assurance voiture, animaux...	€
		• Frais de garde d'enfants	€
Total	€	**Total**	€

Ressources - dépenses = ce qu'il vous reste à la fin du mois !

Autres dépenses à prévoir au moment de l'emménagement	
• Frais d'agence / de notaire / d'état des lieux	€
• Dépôt de garantie (= 1 mois de loyer sans charges)	€
• Dépenses liées au déménagement	€
• Frais d'équipement (vaisselle, meubles, électroménager, etc.)	€
• Ouverture de compteurs d'eau, d'électricité, de gaz, de ligne téléphonique et connexion internet	€
Total	€

Calculateur de budget simplifié :
www.lafinancepourtous.com/outils/calculateurs/calculateur-de-budget-simple

Les aides de la Caf

Quel que soit votre statut (étudiant, apprenti, salarié…), si vos revenus sont modestes, la Caf (Caisse d'allocations familiales) peut vous accorder une aide pour payer votre loyer, que vous soyez en logement meublé ou non, en résidence, hôtel, location intergénérationnelle...

Pour en bénéficier, certains critères sont obligatoires : décence du logement (superficie d'au moins 9 m^2, confort minimum, conformité aux normes de sécurité) ; quittance de loyer et bail établis au nom de la personne qui demande l'aide ; absence de lien de parenté direct avec le propriétaire (il ne doit pas être votre parent ou votre grand-parent).

Estimation du montant

Les ressources prises en compte sont celles des 12 derniers mois. L'aide au logement est recalculée automatiquement tous les 3 mois en fonction de vos revenus. Vous n'avez donc aucune démarche à faire, sauf si votre situation a changé. Vous pouvez estimer son montant en fonction de votre situation familiale, de vos revenus (et non ceux de vos parents) et de votre logement (situation géographique, loyer, conformité aux normes) : www.caf.fr

Étudiants

Si vous conservez votre logement en juillet et en août, pensez à l'indiquer à la Caf avant fin juin, sinon le versement de votre aide sera suspendu automatiquement au 1er juillet.

Le site de la Caf est le seul habilité à estimer le montant de votre aide.

À savoir : vous pouvez rester rattaché au foyer fiscal de vos parents même si vous persevez une aide de la Caf.

En colocation

Chaque colocataire peut bénéficier d'une aide au logement et doit faire sa propre demande. La condition ? Tous les noms des colocataires doivent figurer sur le contrat de location ou chacun doit avoir signé un bail à son nom.

Demande en ligne

Sur le site de la Caf, la demande d'aide prend 15 à 20 minutes. Préparez les documents suivants :

- votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour) ;
- votre carte Vitale ;
- votre bail ;
- votre relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- les papiers attestants de vos ressources (salaire, chômage...).

Indiquez une adresse mail que vous consultez souvent.

Moins de 21 ans ?

Si vous avez moins de 21 ans et que vous demandez une aide au logement, vos parents ne pourront pas continuer à percevoir les prestations familiales pour vous. Étudiez bien la question avec eux pour déterminer l'option la plus avantageuse.

Versement de l'aide

Dès l'arrivée dans la location, faites votre demande d'aide sur le site de la Caf. Sachez que dans le logement privé, aucune aide n'est versée le premier mois d'entrée dans les lieux. Lorsque toutes les conditions sont remplies, le premier paiement est généralement effectué 2 mois après la demande.

Selon les cas, l'allocation est versée chaque mois au locataire ou au propriétaire qui la déduit du montant du loyer.

Plus d'informations sur :
www.caf.fr
www.facebook.com/cafallocationsfamiliales
au **3230** (numéro unique, prix d'un appel), de 9h à 16h30 du lundi au vendredi : pour joindre votre Caf, renseignez votre numéro de département.

Aides à la mobilité du Crous

- 500 € pour les lycéens boursiers s'inscrivant, via Parcoursup, dans une formation hors de leur académie de résidence.
- 1 000 € pour les étudiants boursiers titulaires d'une licence et débutant un master dans une autre région académique.

Demande en ligne sur :
www.messervices.etudiant.gouv.fr

LE PETIT DICO DE L'IMMO

Zoom

Bail
Contrat de location signé entre le propriétaire et le locataire pour un logement vide ou meublé.

Bailleur
Propriétaire ou représentant du propriétaire.

Caution ou garant
Personne qui se porte caution ou garante en s'engageant à payer le loyer à votre place si vous ne pouvez plus le régler.

Charges
Somme d'argent à payer en plus du loyer : charges mensuelles (eau, électricité, gaz) et/ou charges des parties communes (espaces verts, ascenseur…).

Dépôt de garantie
Somme demandée à la signature du bail (1 mois de loyer pour un logement vide, 2 mois pour un meublé).

État des lieux
Document qui décrit l'état du logement et de ses équipements, réalisé à l'arrivée du locataire dans le logement puis à son départ.

Honoraires ou frais
Somme d'argent demandée lors de la signature du bail si vous passez par une agence immobilière ou un notaire.

Quittance de loyer
Document remis par le propriétaire attestant que le locataire a payé son loyer sur une période déterminée.

Caution

Si votre bailleur (propriétaire) vous demande un garant (qui se porte caution pour vous), vous pouvez sans doute bénéficier de la garantie Visale.

Garantie Visale

Ce dispositif, simple et gratuit, rassure votre propriétaire. C'est une alternative à la caution parentale ou bancaire, à mettre en place avec l'accord du propriétaire.

Action Logement se porte garant pour vous, gratuitement, auprès de votre futur propriétaire pendant toute la durée du bail dans des **logements du parc privé, des résidences étudiantes privées ou des résidences universitaires du Crous, des résidences Habitat Jeunes...**

La garantie Visale s'adresse aux jeunes de 30 ans maximum (étudiants compris) et aux salariés de plus de 30 ans des secteurs privé et agricole gagnant jusqu'à 1 500 € net par mois ou récemment embauchés ou en mobilité professionnelle.

En alternance ?

Certaines régions mettent en place des aides spécifiques pour les jeunes en alternance. Pour plus d'informations :
www.alternant.actionlogement.fr

Les étudiants et alternants peuvent bénéficier de la garantie Visale sans justificatif de ressources, pour un loyer ne dépassant pas 600 € charges comprises (800 € en Île-de-France) dans le parc privé ou social sur toute la durée d'occupation.

En cas de défaut de paiement, Action Logement prend en charge le paiement du loyer, des charges locatives (au maximum 36 mois de loyers impayés pour un logement privé et 9 mois pour un logement social, une résidence étudiante, Crous ou Habitat Jeunes...) et d'éventuelles dégradations locatives (dans la limite de 2 mois de loyers et charges pour un logement du parc privé).

Action Logement verse l'argent au propriétaire. Vous remboursez ensuite cette avance par mensualités.

L'adhésion au dispositif doit avoir lieu avant la signature du bail. Cette démarche peut se faire jusqu'à 3 mois avant.

- Rendez-vous sur visale.fr pour tester votre éligibilité.
- Créez votre compte et demandez votre Visa.
- Votre bailleur créera lui aussi son compte et activera la garantie.
- Vous pourrez alors signer votre bail !

Intérimaires

Le Fastt (Fonds d'action sociale du travail temporaire) propose aux intérimaires des services pour faciliter leur recherche de logement : accompagnement personnalisé, garanties pour rassurer les propriétaires, aide pour payer la caution et les honoraires d'agences immobilières...
www.fastt.org

Dépôt de garantie

Pour vous aider à financer le dépôt de garantie réclamé au moment de la signature du bail (1 mois de loyer hors charges pour un logement vide, 2 mois pour un meublé), vous pouvez, dans certains cas, bénéficier de l'avance Loca-Pass.

Avance Loca-Pass

Mise en place par Action Logement, l'avance Loca-Pass finance le dépôt de garantie demandé par le propriétaire à l'entrée dans le logement. Ce prêt à taux zéro, du montant du dépôt de garantie (1 200 € maximum), s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en alternance ou en recherche d'emploi, aux étudiants salariés justifiant d'un CDD, d'un statut de boursier ou d'une convention de stage d'au moins 3 mois, ainsi qu'aux salariés du secteur privé quel que soit leur âge.

Vous remboursez ensuite Action Logement, sans payer d'intérêts, sur 25 mois maximum ou sur la durée du bail (minimum de 20 € par mois).

Si vous êtes salarié du secteur agricole, l'avance **Agri-Loca-Pass** vous est destinée.

Simulation et demande en ligne (au plus tard 2 mois après l'entrée dans les lieux) sur : https://locapass.actionlogement.fr

Mobilité professionnelle

Vous devez déménager pour suivre une formation en alternance ? Vous avez trouvé un emploi loin de chez vous ? Vous êtes muté dans une autre ville ? Des aides existent pour vous aider à vous installer.

Formation en alternance : l'aide Mobili-Jeune

Cette subvention vous aide à financer une partie du loyer d'un logement proche de votre lieu de formation ou de travail.

Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) dans une entreprise du secteur privé. Le salaire ne doit pas dépasser le Smic.

Le montant de l'aide varie de 10 à 100 € par mois selon le reste de loyer à payer, après déduction de l'allocation de la Caf.

Si vous êtes salarié du secteur agricole, l'aide **Agri-Mobili-Jeune** vous est destinée.

Demande en ligne (3 mois avant la date de début de votre contrat ou, au plus tard, 6 mois après).

https://mobilijeune.actionlogement.fr

Informez-vous

Avance Loca-Pass, Mobili-jeune et Mobili-Pass risquent d'évoluer en 2023. Suivez l'actualité sur actionlogement.fr.

Connectez-vous à la Boussole des jeunes Saint-Nazaire & agglomération (44) et Vendée (85) pour être recontacté par un professionnel du logement. www.boussole.jeunes.gouv.fr

Chèques énergie + eau

- Le chèque énergie est attribué sous condition de ressources pour vous aider à payer vos factures d'énergie. Vous n'avez aucune démarche à faire.
  https://chequeenergie.gouv.fr
- Certaines collectivités expérimentent le chèque eau pour les personnes à ressources modestes. Renseignez-vous directement auprès de votre mairie.

Découvrez l'Espac'Éco

www.ecomotives53.fr

53 astuces pour mieux habiter et faire des économies !
Conseils pratiques, écogestes…

En cas de grandes difficultés

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Financement du dépôt de garantie, des frais de déménagement, des dettes de loyers… le FSL aide ponctuellement les personnes les plus démunies qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Il attribue des aides financières aux jeunes, âgés pour la plupart de 18 à 25 ans, en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Le Fonds d'aide aux jeunes leur apporte un secours temporaire pour faire face à des besoins urgents (caution, premier loyer, équipement de première nécessité…).

Pour faire une demande FSL ou FAJ, adressez-vous à votre mission locale, votre CCAS, votre Crous, ou aux services sociaux de votre département. Un travailleur social vous accompagnera dans vos démarches.

APPARTEMENTS ÉQUIPÉS*
ÉTUDIANTS OU JEUNES ACTIFS
Découvrez toutes nos résidences en
ILLE-ET-VILAINE
MORBIHAN
LOIRE-ATLANTIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
Inscrivez-vous sur :
www.espacil-habitat.fr
SANS FRAIS D'AGENCE
LOYERS MODÉRÉS
* Mobilier : Clic-clac, Bureau, Chaise, Kitchenette, Placard, Table, Bibliothèque
Espacil Habitat
Groupe ActionLogement
Flashez ce QR code pour en savoir plus !

VILLE DE Nantes
Toutes les infos jeunesse
à Nantes sur
metropole.nantes.fr/16-25
ALLONANTES 02 40 41 9000
metropole.nantes.fr

Trouver son logement

Location dans le privé

Quel que soit le type de logement (location d'une chambre, d'un studio, d'un appartement meublé ou vide...), les offres dans le secteur privé sont nombreuses et les annonces de particuliers à particuliers et d'agences immobilières se trouvent facilement sur Internet.

Si vous passez par **agence**, prévoyez des frais au moment de la signature du bail. Renseignez-vous en amont sur les tarifs pratiqués. L'agence organise les visites, rédige le bail et demande environ 1 mois de loyer hors charges (à prévoir en plus dans votre budget).

Plus d'infos : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F375

Les **notaires** peuvent également proposer ce type d'annonces et de services immobiliers.

Pour votre recherche, activez aussi votre réseau personnel. Le bouche à oreille fonctionne très bien et s'avère souvent efficace.

Où s'informer ?

Les professionnels du **réseau Info Jeunes** informent gratuitement les jeunes en recherche de logement sur les démarches, les offres de location et les aides financières possibles.

www.infos-jeunes.fr

La Boussole des jeunes vous permet d'être mis en relation avec des professionnels (Action Logement, résidences habitat jeunes, Point Justice, Caf...) près de chez vous.

Active sur Saint-Nazaire & agglomération (44) et Vendée (85), cette plateforme vous propose une information en direct et adaptée à vos besoins sur toutes les questions de logement.

Aide, accompagnement à la recherche, démarches, solutions logement, défense des droits.

www.boussole.jeunes.gouv.fr

LoJIC : Logement Jeunes Information Conseil pour les 15-30 ans
Tél. 02 51 86 74 00

Les **Cllaj** (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes) proposent un accompagnement personnalisé gratuit aux jeunes qui cherchent un logement.

www.projet-toit.fr
https://paysdelaloire.uncllaj.org
www.edit-nantes.fr

Le+ réseau IJ

Pour les adresses régionales (réseau Info Jeunes, Cllaj...), voir le carnet d'adresses à la fin du guide.

Priorité à la vigilance !

- Ne sautez pas sur la première annonce qui passe.
- Ne vous fiez pas aux photos, déplacez-vous.
- N'envoyez jamais d'argent pour réserver un logement.
- Méfiez-vous des marchands de listes qui proposent des offres de location contre un paiement préalable sans garantir de vous trouver un logement.
- Ne louez pas un logement de moins de 9m² ou non conforme aux normes de santé et de sécurité (absence d'éclairage naturel, eau potable...). De plus, vous n'aurez pas droit aux aides au logement.
- Ne prenez pas un appartement au-dessus de vos moyens.

DÉCRYPTER UNE ANNONCE

Zoom

- **T1, T2 …** : nombre de pièces (hors cuisine, SDB et WC)
- **CC** : charges comprises
- **DPE** : diagnostic de performance énergétique
- **Duplex** : logement sur 2 étages
- **Cuisine aménagée** : meubles + branchements
- **Cuisine équipée** : avec appareils électroménagers
- **SDB** : salle de bains (avec baignoire)
- **Salle d'eau** : comprend une douche

Offres immobilières

• Quelques sites :

www.lokaviz.fr (centrale du Crous réservée aux étudiants)

www.leboncoin.fr

www.pap.fr

www.fnaim.fr

www.seloger.com

www.immobilier.notaires.fr

• Quelques applications :

Crous Mobile

Jinka (référence plus de 100 sites)

Bien'ici

AVendreALouer - Immobilier

Roomster (dédié à la colocation)

TILT Infos Jeunes : retrouvez les offres du réseau IJ Pays de la Loire

Pensez également aux groupes Facebook dédiés à la location et à la colocation (mots clés : location + ville ou logement + ville).

Logement social

Les **logements sociaux (HLM)** sont attribués sous conditions de ressources. Les délais d'attente peuvent parfois être très longs. Enregistrez votre demande unique et renouvelez-la chaque année en ligne sur www.demande-logement-social.gouv.fr ou sur les sites départementaux ayant un système local d'enregistrement distinct du système national.

À noter : vous pouvez faire valoir votre Droit au logement opposable (Dalo) pour obtenir plus rapidement un logement (sous certaines conditions).

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18005

La plateforme locative d'Action Logement **AL'in** vous permet de postuler directement en ligne à des offres de logement. Accessible, sous conditions de ressources, aux salariés d'une entreprise du secteur privé d'au moins 10 salariés ou d'une entreprise agricole

d'au moins 50 salariés. Votre demande est à renouveler chaque année jusqu'à l'obtention d'un logement social.

https://al-in.fr

Bon à savoir : des **Agences immobilières sociales (AIS)** font le lien entre les bailleurs privés proposant leur logement au titre du logement social et des locataires aux revenus limités (garantie Visale possible).

www.habitat-humanisme.org

www.paysdelaloire.soliha.fr
Solidaires pour l'Habitat – demande en ligne possible

Partager son logement

La formule de la colocation permet d'habiter un logement plus grand tout en limitant son budget. C'est aussi une bonne manière de s'intégrer dans une nouvelle ville et de se faire des amis rapidement… à condition de bien s'entendre avec ses colocataires ! Tolérance et ouverture d'esprit indispensables !

Surface minimum :
- 16 m² pour 2 personnes.
- 9 m² pour tout colocataire supplémentaire.

La colocation

En colocation, il existe 2 types de contrat de location (bail).

- Un **bail unique** signé avec le propriétaire. Tous les colocataires y figurent et le signent. Chacun dispose des mêmes droits, des mêmes obligations et conserve un exemplaire du contrat.

Attention, une clause de solidarité peut être prévue ! Dans ce cas chacun est responsable du paiement du loyer. Si un des colocataires ne paie pas sa part, les autres doivent payer la part manquante au propriétaire. Cette clause s'applique même si vous quittez le logement, et ce durant 6 mois après votre départ (délai réduit si un nouveau colocataire est inscrit sur le bail).

Pour récupérer votre dépôt de garantie, vous devrez attendre que les autres locataires quittent également le logement.

- **Un bail pour chaque colocataire** : chaque colocataire signe un contrat avec le propriétaire pour la chambre qu'il loue et partage les espaces communs (cuisine, sanitaires...). Souvent, le propriétaire choisit les personnes qui entrent dans le logement.

Vous n'êtes pas lié légalement aux autres locataires : si un colocataire ne paie pas son loyer, vous n'avez pas à régler sa part. Chacun est libre de quitter le logement avant la fin du bail, sous condition de respecter le délais de préavis.

Conseil

Pour votre habitation, assurez-vous tous ensemble chez le même assureur pour éviter tout conflit de responsabilité entre assurances en cas de problème.

CONSEILS POUR UNE COLOCATION RÉUSSIE !

Zoom

La colocation a de nombreux atouts (convivialité, partage des tâches, des charges, du loyer…), mais elle implique aussi des contraintes et des concessions à faire (respect mutuel des modes de vie de chacun, des espaces de vie, de l'intimité…). Elle reste cependant une expérience enrichissante qui peut déboucher sur de belles amitiés.

- Renseignez-vous bien sur la législation en matière de colocation.
- Trouvez un logement suffisamment grand pour que tous les locataires bénéficient d'un minimum d'intimité et d'indépendance.
- Choisissez au mieux vos colocataires : mode de vie, solvabilité, etc.
- Définissez dès le départ les règles de vie commune par écrit et veillez à vous y tenir : courses, tâches ménagères, respect de la vie privée (horaires, bruit, visites), lieux où fumer, consignes de chauffage, autorisation ou non des animaux domestiques…
- Sachez faire des compromis et rester souple.
- Tirez parti de nouvelles rencontres pour découvrir d'autres cultures, d'autres musiques et vous ouvrir aux autres.
- Communiquez en cas de problème : ne laissez pas les tensions ou les malentendus s'installer !
- Mettre en place une cagnotte pour les petits achats communs peut être utile.

Rappel :

- Si vous êtes en couple, mariés ou pacsés, ce n'est pas de la colocation !
- Chaque colocataire fait sa propre demande d'aide au logement à la Caf.

Où trouver ses colocataires ?

www.appartager.com

www.lacartedescolocs.fr

www.lokaviz.fr (pour étudiants)

Consultez également les sites d'annonces habituels (voir p. 15).

Pensez aux réseaux sociaux !

En savoir +

www.anil.org rubrique Votre projet / Vous êtes locataire / Colocation

www.service-public.fr tapez « colocation » dans la barre de recherche

Tricount : application gratuite pour gérer le budget d'une colocation

Koloc' à projets solidaires

Vous recherchez un logement et vous avez envie de vous engager dans un quartier populaire ? Vous êtes étudiant, apprenti, jeune actif, en Service civique... ? Vous avez entre 18 et 30 ans ? Conjuguez engagement solidaire (entre 3 et 5h environ par semaine pendant une année scolaire), mixité sociale et colocation en vous inscrivant en ligne sur Koloc' à projets solidaires, proposé par l'Afev (Association de la fondation étudiante pour la ville).
Pour être Kapseur sur Angers, Nantes métropole et St Nazaire, complétez le formulaire d'inscription sur
https://rejoins.afev.org/kaps

La colocation intergénérationnelle

Dans le cadre de l'habitat partagé intergénérationnel et solidaire, « l'hébergé » (jeune de moins de 30 ans) est logé contre une participation financière modeste, voire symbolique, chez un « hébergeur » (personne âgée de plus de 60 ans). En échange, il doit assurer une présence et rendre de menus services ponctuels dans les tâches quotidiennes.
Les jeunes peuvent bénéficier des aides au logement de la Caf.

Plus d'infos auprès des associations spécialisées.

www.nantesrenoue.com
www.letempspourtoit.fr

Autres modes de cohabitation

Les résidences intergénérationnelles

Ces résidences regroupent des logements adaptés à loyer modéré pour des personnes vieillissantes, isolées et des étudiants. Des espaces et temps de convivialité sont mis en place pour permettre de tisser et d'animer du lien social dans un immeuble collectif.

www.habitat-humanisme.org
www.soliha.fr
www.keybaco.fr

La chambre meublée chez l'habitant

Bon plan pour ceux qui recherchent l'ambiance familiale et qui disposent d'un petit budget. Des particuliers louent une chambre meublée indépendante de leur appartement ou maison avec un accès à la cuisine et à la salle de bain. Cette formule a des avantages : pas d'aménagement, accès au wifi de la famille, possibilité de partager le repas du soir… Elle présente aussi des inconvénients : vous avez peu d'intimité et il n'est pas évident d'inviter vos amis car vous n'êtes pas chez vous !

Bon à savoir : pensez à signer un bail.

www.lokaviz.fr (pour étudiants)
www.airbnb.fr
www.leboncoin.fr

Logement contre services

Certains propriétaires proposent gratuitement une chambre meublée en échange de garde d'enfants et de soutien scolaire. Il est conseillé de rédiger un écrit sur les conditions de l'échange (durée, mise à disposition, gratuité, prestations fournies…) pour éviter tout conflit. Les services rendus ne doivent pas être supérieurs au montant du loyer d'une chambre.

Les annonces se trouvent sur les principaux sites de logement.

Attention, il n'y a aucune législation pour encadrer ce type d'hébergement. Restez vigilant !

Habiter en résidence

Plusieurs types de résidences existent, selon votre statut, votre budget et vos besoins.

Résidences du Crous pour étudiants

Les logements en cités et résidences universitaires du Crous sont attribués aux étudiants, sous conditions de ressources, pour une année universitaire (demande renouvelable). **Les étudiants boursiers** sont prioritaires.

N'attendez pas les résultats du bac pour préparer votre rentrée ! Les demandes de bourse et de logement étudiant sont à faire en ligne avant le **15 mai 2023** pour la rentrée 2023-2024 via la procédure du Dossier social étudiant (DSE) : www.messervices.etudiant.gouv.fr. Vous ferez votre choix dans l'offre locative des Crous sur : https//trouverunlogement.lescrous.fr

Pour plus d'infos :

www.etudiant.gouv.fr (tapez « DSE » dans le moteur de recherche).

✓ **Dès le 2 mai :** réception d'un mail pour déposer vos vœux.
Vous pouvez demander 4 vœux maximum dans la/les villes de votre choix (1 vœu par formation).

Calendrier

- → Du 15/03 au 15/05 : saisie du DSE
- → Début mai : dépôt des vœux
- → Du 12/06 au 05/07 : proposition de logement
- → 11/07 : phase complémentaire

✓ **Du 12 juin au 5 juillet :** attribution du logement Crous (priorité aux boursiers). Il y a 4 tours d'affectation, ce qui vous permet d'ajuster selon vos choix d'études et vos résultats d'orientation. Vous disposez de 48h pour confirmer la réservation en ligne (100 € à régler, déductibles de votre premier loyer).

✓ **11 juillet :** phase complémentaire ouverte à tous les étudiants.

Adressez-vous au Crous de votre académie pour en savoir plus sur les loyers, les services proposés (connexion internet, équipements…), la localisation des résidences, les logements libres en cours d'année (départ d'étudiants en stage ou en réorientation), les restos U et cafets U…

➔ Pour les coordonnées des résidences Crous, voir le carnet d'adresses.

- Les loyers en Cité U sont toutes charges comprises.
- Tarifs sociaux de 248 à 408 €.
- Les locations ouvrent droit aux aides au logement (versées aux résidences Crous).
- Accès Internet.

Foyers et maisons d'étudiants

Gérés par des associations, ils proposent des chambres. Les foyers peuvent être à caractère religieux, avec des conditions d'accueil spécifiques : pour filles uniquement, règles de vie strictes… Renseignez-vous pour vérifier que ce type de foyer vous convient.

Maisons d'étudiants à retrouver sur : www.unme-asso.com

➔ Pour les coordonnées des foyers pour étudiants, voir le carnet d'adresses.

Résidences Habitat Jeunes

Les résidences Habitat Jeunes (ex-foyers de jeunes travailleurs) accueillent principalement des jeunes de 16 à 30 ans dans un parcours vers l'autonomie, en cours d'insertion sociale et professionnelle : jeunes travailleurs, salariés, stagiaires, apprentis, jeunes en formation, demandeurs d'emploi indemnisés.

Quelques places sont disponibles pour les scolaires et les étudiants.

Les résidences Habitat Jeunes proposent plusieurs types de logements (chambre, studio…) à des prix accessibles, toutes charges comprises.

Ces logements ouvrent droit aux allocations de la Caf. Ils sont le plus souvent meublés pour faciliter l'installation des jeunes en mobilité.

Un accompagnement individualisé peut être proposé par des professionnels (aide dans les démarches administratives, la recherche d'emploi...).

www.habitatjeunes.org

Rendez-vous sur la carte interactive pour trouver la résidence ou le service qui vous convient.

Les demandes de logement s'effectuent en ligne.

www.urhajpaysdelaloire.fr
www.edit-nantes.fr
www.mademande-habitatjeunes.fr

i

- La redevance (loyer) payable à la fin du mois est toutes charges comprises.
- Durée de séjour variable : à la semaine, au mois.
- Préavis de départ d'une semaine.

➔ Pour les coordonnées des résidences Habitat Jeunes, voir le carnet d'adresses.

Résidences sociales

On retrouve notamment sous cette appellation les résidences Adoma ou Coallia.

Elles s'adressent à tout public en difficulté : jeunes actifs précaires, familles monoparentales démunies, demandeurs d'asile, travailleurs migrants…

Les résidences sociales apportent une solution transitoire en attendant un relogement dans le parc immobilier traditionnel. Ces logements temporaires sont meublés et conventionnés APL.

Les résidents disposent également d'un accompagnement pour les aider dans leurs démarches administratives et d'accès aux droits.

Vous pourrez être dirigé vers une de ces résidences en passant par l'intermédiaire d'un travailleur social (CCAS, Mission locale…).

www.adoma.fr
www.coallia.org
www.residencessoleil.fr

Résidences privées pour étudiants et jeunes actifs

Les résidences privées pour étudiants et jeunes actifs proposent des appartements équipés et meublés aux étudiants et aux jeunes salariés le temps d'un stage, de leurs études… Ces résidences ouvrent droit à l'APL.

Des espaces collectifs sont accessibles aux résidents : salle de travail, salle de convivialité, ainsi que des services : laverie, local à vélo, parking…

Les résidences sont souvent bien situées : en centre-ville, proche des universités, des transports en commun. Avant de vous engager, faites-vous préciser les tarifs, les charges, les frais de dossiers éventuels, les conditions de départ (préavis…), pour ne pas avoir de surprise financière.

La plupart des résidences proposent d'effectuer votre demande de logement sur leur site.

www.adele.org
https://logement.studyrama.com

➔ Pour les coordonnées des résidences privées en région, voir le carnet d'adresses.

En cas d'urgence

Si vous êtes sans-abri (en rupture familiale, expulsé par votre propriétaire, sans aide pour vous héberger provisoirement…) ou témoin d'une telle situation, appelez le **115** pour ne pas dormir dans la rue, pour être aidé ou pour venir en aide.

Numéro vert, gratuit, fonctionnant 24h/24 et 7j/7

Campus vert

Le logement étudiant à la campagne ! Des studios sont proposés par des agriculteurs dans leur ferme à des prix modérés. Une formule qui existe en Bretagne, en Île-de-France et dans les Hauts-de-France.

www.campusvert.com

Les Compagnons du devoir

Les jeunes effectuant leur formation avec les Compagnons du devoir et du Tour de France peuvent être logés dans les Maisons des compagnons du devoir.

En région, possibilité d'accueil sur Nantes, Angers, Cholet, Saumur et Le Mans.

www.compagnons-du-devoir.com
rubrique Nos maisons

Voisins solidaires

Cette formule permet aux jeunes (étudiants, jeunes travailleurs et demandeurs d'emploi) de moins de 30 ans d'être logés au sein de foyers pour adultes en situation de handicap.

Plus d'infos sur

www.nantesrenoue.com

Hébergement de courte durée

Des solutions existent pour vous loger quelques nuits ou semaines.

Résidences universitaires

Selon les places disponibles, les résidences universitaires sont accessibles pour une nuit, quelques jours, voire plus, pour un coût préférentiel :

- aux étudiants et personnels de l'enseignement : www.bedandcrous.com
- aux étudiants, travailleurs saisonniers, apprentis, jeunes actifs… : lescrous.fr rubrique Nos services / Notre offre commerciale tous publics

➔ Pour les coordonnées des Crous, voir le carnet d'adresses.

Résidences privées / Habitat Jeunes

Certaines résidences proposent des formules à la semaine ou au mois (voir p. 20-21).

Chambre chez l'habitant

Cette formule conviviale, utile pour une nuit, devient vite chère.

www.airbnb.fr
www.leboncoin.fr
www.gites-de-france.com
www.clevacances.com
www.chambres-hotes.fr

Réseau SAM : Solidarité Accueil Mobilité

Un service d'hébergement bénévole d'une ou deux nuits, dans plus de 120 villes en France, au profit des personnes en recherche d'emploi et en déplacement pour un entretien, un concours, une formation...

www.reseau-sam.fr

Auberges de jeunesse

Un mode d'hébergement accessible à tous, avec une carte annuelle d'adhésion à prix modique.

www.hifrance.org

Camping

Une location en mobil-home est également envisageable.

www.campingfrance.com

Hébergement temporaire chez l'habitant

Ce dispositif permet à un jeune d'être hébergé chez un particulier, à titre gratuit ou pour une somme modique, dans le cadre d'une recherche d'emploi, d'un stage, d'un entretien...

Hébergement possible pour les 15-30 ans sur les Communautés de communes de :

>> En 44

Châteaubriant Derval • Pays d'Ancenis • Nozay • Nantes métropole • Grand Lieu • Sud Retz Atlantique • Pornic agglo Pays de Retz • Cap Atlantique • Carene St Nazaire agglo

>> En 49

Angers Loire métropole • Mauges Communauté • Loire Layon Aubance • Agglomération du Choletais > Pays Vihiersois

>> En 53

Coëvrons

>> En 72

Pays Fléchois • Loué Brûlon Noyen • Pays de Sabolien • Sud Sarthe • Loir Lucé Bercé

Plus d'infos sur

www.urhajpaysdelaloire.fr

rubrique Trouver votre logement

Logement Solidaire chez l'habitant sur le territoire d'Ombrée d'Anjou (49).

Contact : France services

Tél. 02 41 92 48 01

Résidence FAC-HABITAT Le Ribay au Mans

fac-habitat

NOS 4 RÉSIDENCES DANS LE CENTRE-OUEST !

ANGERS *Internationale St Serge*
02.41.88.27.04

CESSON-SÉVIGNÉ *Le Castel Rive*
02.40.74.71.87

LE MANS *Le Ribay*
02.43.28.20.51

NANTES *De la Salle, Orrion, Les Jardins de la Tour 02.40.74.71.87*

Infos, dispos et réservation

www.fac-habitat.com

FAC-HABITAT association déclarée en sous-Préfecture d'Aix-en-Provence sous le n°W771012014 – SIRET : 344 148 952 00346 – code NAF : 9499Z. Siège social – 5 rue Charles Duchesne BP60 13792 Aix-en-Provence Cedex 3. FAC-HABITAT est une marque de l'association FAC-HABITAT utilisée par les structures FAC-HABITAT, ONLE et AREAS qui demeurent exclusivement responsables de la nature et des engagements contractuels qu'elles concluent avec les locataires.

Aléop LA RÉGION VOUS TRANSPORTE
RÉGION PAYS DE LA LOIRE
SNCF VOYAGEURS

Visiter un logement

Premier contact efficace

Vous avez trouvé une offre qui vous intéresse ? Avant de demander un rendez-vous avec le bailleur (propriétaire, agent immobilier…), anticipez les questions qui seront posées lors du premier contact (téléphonique ou par mail).

Au début de l'échange, présentez-vous et indiquez où vous avez trouvé l'annonce : dans un journal, sur Internet, par le bouche-à-oreille…

À vérifier avant de visiter

- Quelle est la surface du logement ?
- Est-il meublé ?
- À quelle date est-il disponible ?
- Dans quel quartier est-il ? Proche des transports en commun ?
- À quel étage se situe-t-il ?
- Que comprennent les charges et quel est leur montant ? (attention au « tout compris » qui n'intègre pas toujours l'électricité, l'eau et le chauffage…)
- Quel est le montant du dépôt de garantie ?
- Existe-t-il d'autres frais (honoraires…) ?
- Y a-t-il un garage ou un local à vélo ? Un parking ? Peut-on se garer facilement à proximité ?

À la fin de la conversation, n'oubliez pas de vous faire confirmer le lieu de rendez-vous, le nom et le numéro de téléphone de votre interlocuteur.

Astuces

- Privilégiez les visites en soirée pour les éventuelles nuisances sonores et en journée pour la luminosité !
- Si possible, visitez le logement accompagné : deux paires d'yeux valent mieux qu'une !

Les questions du bailleur

- Êtes-vous étudiant ? salarié ?
- Si vous êtes salarié, êtes-vous intérimaire ? en CDD ou en CDI ? La période d'essai est-elle terminée ?
- Quelles sont vos ressources financières ?
- Avez-vous un garant ? Quelle est sa situation ? (Si vous n'avez pas de garant, voir p. 10 et 11.)
- Êtes-vous déjà locataire ?

Lutte contre les discriminations

Si vous pensez avoir été défavorisé lors de votre recherche de logement en raison de vos origines, de votre sexe, de votre âge, de votre état de santé ou de tout autre critère de discrimination, vous pouvez vous informer et vous faire aider sur :

www.antidiscriminations.fr

3928 : numéro de signalement et d'accompagnement des victimes de discrimination

LES DOCUMENTS QUE LE BAILLEUR EST EN DROIT DE VOUS DEMANDER

Zoom

- Vos justificatifs d'identité (copies de passeport, carte d'identité, titre de séjour…).
- Vos justificatifs de situation (copies de carte étudiante, de contrat de travail, de contrat d'apprentissage…).
- Vos justificatifs de domicile (copies de quittance de loyer, d'attestation d'hébergement en cours…).
- Vos justificatifs de ressources (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaires récents…).
- Les justificatifs de ressources de votre garant (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaire récents…) ou votre « visa » Visale.
- L'estimation de l'allocation Caf (voir p. 8 et 9 pour vous informer sur les aides de la Caf).

Notre conseil : préparez soigneusement votre dossier de locataire avant de prendre rendez-vous pour une visite. Qu'ils soient imprimés, sur clé USB, sur votre boîte mail ou directement sur le site www.dossierfacile.fr, ayez bien tous ces documents avec vous !

LES DOCUMENTS QUE LE BAILLEUR N'EST PAS EN DROIT DE VOUS DEMANDER

- Une attestation d'absence de crédit.
- Une copie de votre relevé de compte.
- Un extrait de votre casier judiciaire.
- Votre dossier médical.
- De l'argent pour réserver le logement.

En cas de doute, consultez le site de l'Agence nationale pour l'information sur le logement : www.anil.org rubrique Votre projet / Vous êtes locataire. Vous pouvez aussi vous rendre dans une Agence départementale d'information sur le logement (pour les coordonnées, voir le carnet d'adresses à la fin du guide).

Votre fiche visite

À chaque visite, munissez-vous de la fiche suivante que vous pourrez bien sûr personnaliser. Si vous en avez la possibilité, faites-vous accompagner par un proche lors de la visite.

INFOS PRATIQUES / SITUATION DU LOGEMENT	
D'où vient l'offre ?	
Contact du rendez-vous (nom + coordonnées)	
Adresse du logement	
Quartier	
Date de disponibilité	
DESCRIPTION	
Type (chambre, studio…)	
Vide / meublé	
Surface	
Orientation (ensoleillement)	
Étage	
Ascenseur (oui / non)	
Parking / garage / cave	
Jardin / espaces verts	
INFOS FINANCIÈRES	
Loyer	
Charges : montant + précisions de ce qui est inclus	
Dépôt de garantie	
Frais (agence / notaire)	

INFOS ÉNERGÉTIQUES	
Chauffage (gaz, électrique, individuel, collectif)	
État des fenêtres, portes…	
DPE (diagnostic de performance énergétique)	
ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT	
Accès au logement et état du bâtiment (escalier, toiture…)	
État des pièces principales (salon, chambre)	
État et équipement de la cuisine	
État des sanitaires (salle d'eau / salle de bain + WC)	
État des surfaces (sols, murs, plafonds)	
État des équipements (électricité, chauffage…)	
État du mobilier (dans un logement meublé)	
Connexion web : accès tél / ADSL / fibre optique	
MES IMPRESSIONS	
Environnement Bons / mauvais points du quartier, proximité des commerces, transports…	
Commentaires personnels	

Photocopiez ce tableau autant de fois que vous en aurez besoin.

Tout sur le bail

Le bail (contrat de location) est un document obligatoire signé par le propriétaire et par le locataire.

Durée minimale du bail

- Logement **vide** : **3 ans** (reconductible tacitement), quand le propriétaire est un particulier.
- Logement **meublé** : **1 an** (reconductible tacitement) ou **9 mois** si le locataire est étudiant ou apprenti (non renouvelable tacitement).

Contenu

- Coordonnées du propriétaire (ou du gestionnaire du logement).
- Nom du locataire (ou des colocataires).
- Durée de la location et date à partir de laquelle le locataire dispose du logement.
- Description du logement et de ses annexes (cave, jardin…).

Bail mobilité

Ce bail, plus flexible, concerne les logements meublés loués entre 1 et 10 mois à des étudiants ou à des personnes en mobilité professionnelle : formation, études supérieures, apprentissage, service civique… Avec ce contrat, le bailleur ne peut pas exiger de dépôt de garantie mais il a la possibilité de demander une caution, notamment par la garantie Visale (voir p. 10).

- Liste des équipements du logement et des parties communes (escalier, ascenseur…).
- Surface habitable.
- Destination du local loué (usage d'habitation ou professionnel).
- Montant du loyer et des charges : modalités de paiement et révision éventuelle.
- Montant du dépôt de garantie.
- Montant du dernier loyer payé par le précédent locataire (s'il a quitté le logement depuis moins de 18 mois).
- Estimation des dépenses de chauffage.
- Nature et montant des travaux effectués depuis la fin de la dernière location.

Pour plus d'infos : www.anil.org

Votre projet/Vous êtes locataire

Documents joints

- Une notice d'information (indiquant les droits et obligations du propriétaire et du locataire).
- État des lieux (voir p. 29).
- État du mobilier (logement meublé).
- Si l'immeuble est en copropriété, règlement des parties communes et privées.
- Attestation d'assurance du locataire.
- Engagement de caution (le propriétaire exige la plupart du temps la caution d'un tiers).
- Dossier de diagnostic technique (DDT) avec, entre autres, le diagnostic de performance énergétique (DPE) et l'état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz.

Attention à la sous-location !

Sous-louer alors que l'on est soi-même locataire n'est légal qu'avec l'autorisation écrite du propriétaire. Sous-louer sans autorisation peut entraîner la résiliation du bail.

Le montant du loyer ne doit pas dépasser celui du locataire principal.

En tant que sous-locataire, vous n'aurez aucun lien juridique avec le propriétaire, votre seul interlocuteur sera le locataire. Vous aurez aussi des difficultés à obtenir des aides au logement (sauf dans le cas de la colocation intergénérationnelle) et à vous assurer.

Colocation

Deux options possibles : le **bail unique** (tous les colocataires signent le même bail) ou le **bail individuel** pour chaque colocataire (voir p. 16).

Location meublée

Le logement est équipé de meubles indispensables (lit, chaises, table…) et d'appareils électroménagers (réfrigérateur, plaques de cuisson…).

Consultez la liste des éléments obligatoires sur : www.anil.org rubrique Votre projet / Vous êtes locataire / Location meublée

État des lieux

L'état des lieux est un document obligatoire joint au bail. Il décrit le logement pièce par pièce, ainsi que les équipements et les annexes (cave, grenier, garage…) et précise l'état des revêtements des sols, murs et plafonds, équipements et éléments. Conservez-le précieusement pendant toute la durée de la location.

Pour être valable, l'état des lieux, établi à l'entrée dans le logement, doit être signé par le locataire et le propriétaire (il peut être modifié dans les 10 jours par le locataire, et durant le 1er mois de la période de chauffe pour le chauffage). Si aucune dégradation n'est constatée entre l'état des lieux d'entrée et celui de sortie, vous pourrez récupérer votre dépôt de garantie. Lors de l'état des lieux d'entrée, signalez les anomalies avec des termes précis : « humide », « déchiré », « troué », plutôt que « correct », « moyen », « passable ».

Assurance obligatoire !

Si vous ne souscrivez pas une assurance multirisque habitation, renouvelée chaque année, le propriétaire peut résilier votre bail ou prendre une assurance et vous la facturer.

Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie (souvent appelé à tort « caution ») est une somme d'argent versée au propriétaire ou à une agence immobilière lors de la signature du bail. Elle est destinée à couvrir les éventuels manquements du locataire lors de son départ (loyers impayés, absence de réparations…).

Son montant ne peut être supérieur à **1 mois de loyer** hors charges (2 mois pour une location meublée) et ne peut être réévalué en cours de bail.

Des aides existent pour financer le paiement du dépôt de garantie (voir p. 10).

Logement en mauvais état ?

Si vous êtes locataire et vivez dans un logement en très mauvais état, dégradé, voire dangereux, il est désormais possible d'appeler le numéro « Info logement indigne » au **0806 706 806**. Vous serez mis en relation avec un conseiller qui vous aidera à évaluer l'importance des problèmes, vous précisera vos droits et vous indiquera la marche à suivre.

Quel délai pour récupérer votre dépôt de garantie ?

Le propriétaire doit vous le restituer :

- 1 mois après l'état des lieux de sortie et la remise des clefs,
- 2 mois après, si des dégradations ont été constatées, leur coût étant déduit du dépôt de garantie.

En cas de conflit, des associations peuvent vous aider (voir p. 31).

Pour récupérer votre dépôt de garantie, pensez à donner votre nouvelle adresse au propriétaire !

Loyer et charges

Vous devez payer votre loyer jusqu'à la fin du bail. En cours de bail, le loyer peut être révisé une fois par an si une clause le prévoit. En plus du loyer, vous réglerez les charges locatives :

- les frais liés au logement et à l'usage de l'immeuble (eau, ascenseur, chauffage collectif…) ;
- les dépenses d'entretien et de petites réparations des parties communes de l'immeuble ;
- les taxes locatives (enlèvement des ordures ménagères…).

Le paiement est généralement mensuel. Chaque année, une régularisation permet d'ajuster les versements aux dépenses réelles.

Bon à savoir : le propriétaire doit vous remettre gratuitement une quittance de loyer si vous en faites la demande.

Réparations locatives

Les petites réparations et l'entretien courant sont à **votre charge** (raccords de peinture, remplacement des interrupteurs, entretien de la chaudière, changement des piles du détecteur de fumées…). Si vous ne les effectuez pas, leur coût peut être déduit de votre dépôt de garantie.

Le **propriétaire** a, quant à lui, la responsabilité des grosses réparations du logement et de ses équipements (changement de la chaudière, réfection de la toiture…).

➔ Pour plus d'infos, consultez le guide SOLIHA IMMO :

Préavis et congés

Vous pourrez donner congé à votre propriétaire à tout moment sans vous justifier (par lettre recommandée avec accusé de réception, par acte d'huissier ou remise en main propre contre récépissé ou émargement) mais vous devrez respecter un délai de préavis de **3 mois**. Le délai est réduit à **1 mois** si vous quittez une location meublée ou dans les cas suivants :

- logement en zone tendue : renseignements sur www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues ;
- mutation professionnelle ;
- perte d'emploi ;
- obtention d'un premier emploi (CDD ou CDI) ;
- nouvel emploi suite à une perte d'emploi ;
- bénéficiaire du RSA ou de l'AAH ;
- attribution d'un logement social ;
- raison de santé justifiant un changement de domicile.

De son côté, le propriétaire peut, dans certains cas (reprise du logement pour y habiter en tant que résidence principale par exemple), vous donner congé à la date d'expiration de votre bail. Il devra cependant vous prévenir au moins 6 mois à l'avance en cas de logement vide, 3 mois à l'avance pour un meublé.

S'informer/ se défendre

En cas de désaccord ou de conflit avec votre propriétaire, ces organismes peuvent vous conseiller.

Adil

Les Agences départementales d'information sur le logement (Adil) conseillent gratuitement sur les questions juridiques, financières ou fiscales liées à l'habitat.

www.anil.org

➔ coordonnées régionales page 41 du carnet d'adresses.

Réseau Info Jeunes

Les professionnels du réseau IJ informent et conseillent gratuitement sur toutes les questions liées au logement : offres, aides, démarches en ligne, droits et devoirs des locataires et propriétaires… Ils orientent, si nécessaire, vers un organisme spécialisé.

www.infos-jeunes.fr

Services logement jeunes et Cllaj

Les Cllaj proposent une aide personnalisée aux jeunes à la recherche d'un logement. Ils leur permettent d'accéder à leurs droits et à une solution de logement adaptée. Leurs services s'adressent aux 16-30 ans, quelle que soit leur situation professionnelle et personnelle.

www.edit-nantes.fr
www.uncllaj.org
www.projet-toit.fr

Commission départementale de conciliation (CDC)

Litiges relatifs au loyer, au dépôt de garantie, à l'état des lieux… la commission recherche une solution amiable avec le bailleur. Il existe une commission dans chaque département.

Infos complètes sur
www.service-public.fr

Associations de défense du locataire

Elles informent, conseillent et défendent les locataires.

www.clcv.org
www.lacnl.com
www.la-csf.org
www.quechoisir.org
www.unaf.fr

Autres interlocuteurs

Pensez aussi au **conciliateur de justice**, dont le rôle consiste à trouver un règlement à l'amiable des différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires : www.conciliateurs.fr

Vous pouvez également vous rendre dans un **Point-justice**.

www.annuaires.justice.gouv.fr rubrique Lieux d'information

➔ Pour les coordonnées des organismes et associations cités, voir le carnet d'adresses.

Plus de
60 Structures
Info Jeunes
et
105 Relais
Info Jeunes
pour t'accompagner
en Pays de la Loire !

info Jeunes Pays de la Loire
EXPLORER LES POSSIBLES

INFOS-JEUNES.FR

Accéder aux droits

Construire son parcours

Apprendre à s'informer

Partir à l'étranger

Travailler

Prendre soin de soi

Se distraire

Se loger

Entreprendre

Se déplacer

S'engager

Check-list des formalités

Pour emménager/déménager, pensez à :

- envoyer votre préavis de départ (par courrier en recommandé avec accusé de réception) ;
- résilier/souscrire une assurance habitation obligatoire ;
- dresser l'état des lieux (entrée/sortie) avec l'agence, le propriétaire ou le bailleur ;
- fournir le justificatif de l'assurance habitation ;
- relever les compteurs d'énergie (eau, électricité, gaz) et résilier ou établir vos contrats auprès des fournisseurs de votre choix ;
- demander la résiliation, l'ouverture ou le transfert de votre ligne téléphonique et Internet ;
- inscrire/retirer votre nom sur/de la boîte aux lettres et l'interphone ;
- prévenir les administrations de votre changement d'adresse : Caf, banque, assurance maladie, employeur, Pôle emploi, impôts… ;
- demander le changement d'adresse sur votre carte d'identité ou titre de séjour et votre carte grise ;
- vous inscrire sur les listes électorales de la commune ;
- réserver une place de stationnement le jour du déménagement, vous assurer que la rue est accessible et vérifier que le camion de location passe bien l'entrée du parking ou du garage de l'immeuble !

Bon à savoir : notifiez votre changement d'adresse en une seule fois sur : www.service-public.fr rubrique Démarches et outils / Démarches en ligne

Donnez une seconde vie aux objets

Pour faire des économies et être écoresponsable, profitez des vide-greniers et des ressourceries pour acheter, donner ou revendre vos objets. Une autre solution : réparez-les ou faites-les réparer gratuitement.

Dans tous les cas, c'est le moment de faire du tri et d'en faire profiter les autres !

vide-greniers.org
envie.org
repaircafe.org/fr
www.ressourceries.info
emmaus-france.org
donnons.org

CONNECT
CURSUS

LA MARQUE RÉFÉRENCE DE L'ÉDITION PUBLICITAIRE

dédiée à la jeunesse !

www.connect-comtogether.com

LES AIDES FINANCIÈRES

Les Caisses d'Allocations Familiales (Caf)

Retrouvez tous les points d'accueil Caf par département sur www.caf.fr
Service téléphonique 3230 (prix d'un appel local) (cf p 8)

Nantes
22 rue de Malville
Saint Nazaire
10 Place Pierre Sémard
Angers
49 avenue Jeanne d'Arc
Laval
11 quai Paul Boudet
Le Mans
178 avenue Bollée
La Roche sur Yon
109 boulevard Louis Blanc

Action Logement

www.actionlogement.fr

Pour toute question sur le suivi d'une demande en cours contactez le centre relation clients 0970 800 800 (numéro non surtaxé) (cf p. 10-11) Les agences en région :

Nantes
Place des Fonderies
1 rue de Récife
Tél : 02 55 58 05 30

Saint-Nazaire
2 avenue Barbara - Trignac
Tél : 02 72 27 60 22

Angers
18 place Mendès France
Tél : 02 55 98 11 77

Cholet
43 avenue Gambetta
Tél : 02 41 71 33 60

Laval
22 rue Royallieu
Tél : 02 49 03 60 28

Le Mans
25 rue d'Arcole
Tél : 02 43 39 56 78

La Roche sur Yon
125 boulevard des Belges
Tél : 02 53 07 50 30

TROUVER SON LOGEMENT

Les cités et résidences universitaires du Crous

Crous Nantes - Pays de la Loire
2 boulevard Guy Mollet - Nantes - Tél : 09 72 59 65 44 - www.crous-nantes.fr

Nantes

Cité U' Fresche Blanc
60 rue du Fresche Blanc
Résidence U' Jacques Tymen
1 à 7 rue de la Pierre Percée
Résidence U' La Haute Forêt
13 rue de la Haute Forêt
Résidence U' Les Saumonières
14 rue des Saumonières
Résidence U' Corbilo
18 rue Anatole de Monzie
Résidence U' Ile de Nantes
23 boulevard de la Prairie au Duc
Résidence U' Jean Tusques
3 rue des Epinettes
Cité U' Casterneau
32 rue des Agenêts
Résidence U' Landes 1 et 2
36 rue des Landes
et 1 à 13 rue Jean Poulain
Cité U' La Bourgeonnière
5-7 rue des Renards

Cité U' Berlioz
81 rue de la Gaudinière
Résidence U' Longchamp
Bât C 79 rue de la Gaudinière
Bât D 1 rue Maurice Chevalier
Résidence U' Alice Milliat
13 à 21 rue du Fresche Blanc
Cité U' Launay Violette
Chemin de Launay Violette
Résidence U' Olympe de Gouges
61-63 bis rue de la Bourgeonnière
Résidence U' Wangari Maathai
14 chemin de Launay Violette
Résidence U' Madeleine Brès
54-56 Rue Pierre Adolphe Bobierre
Résidence U' O'Slow
42 boulevard Gustave Roch

Saint Nazaire

Cité U' Heinlex
60 rue Michel Ange
Résidence U' John Pershing
60 rue Michel Ange

Les résidences privées pour étudiants et jeunes actifs

Présentation à titre indicatif des résidences et centrales de réservation en ligne.

www.espacil-habitat.fr
www.appartcity.com
www.residetape.fr
www.estudines.com
www.fac-habitat.com
www.nexity-studea.com
www.kley.fr
www.univeacampus.fr
www.lesbellesannees.com
www.etablieres.fr
www.odalys-campus.com
www.coallia-jeunes.org
www.meretgolf.com
www.loirecampus.fr

Angers

Résidence U' Flora Tristan
1 à 5 square Flora Tristan
Résidence U' les Hauts de St Aubin
116 boulevard Jean Moulin
Cité U Bourgonnier
19 rue Lainé Laroche
Résidence U' La Madeleine
21 rue Lainé Laroche
Résidence U' Célestin Port
25 rue Célestin Port
Résidence U' René Rouchy
23 rue René Rouchy
Résidence U' Einstein
30 rue Marie Marvingt
Cité U Belle Beille
8-10 boulevard Victor Beaussier
Résidence U' Dauversière 2
22 place de la Dauversière
4 et 10 rue Wrézinski
24 rue Eugène Mansion
Résidence U' Volta
10 rue Joseph Lakanal
Cité U Lakanal
25 rue Jean-Baptiste Lamarck
Résidence U' Faidherbe
4 rue Faidherbe
Cité U Couffon Pavot
1 rue Léon Pavot
Résidence U' Madge Syers
1 allée du Président Chirac

Laval

Résidence U' La Dormerie
54 rue des Docteurs Calmette et Guérin
Résidence Robert Tatin
5 place du 7 et 15 juin 1944

Le Mans

Résidence U' Bartholdi
14-24 bis avenue Bartholdi
Cité U' Vaurouzé
16 boulevard Charles Nicolle

La Roche sur Yon

Résidence U' La Simbrandière
1 rue de la Simbrandière
Résidence U' Alpha City
135 boulevard Louis Blanc

Le logement intergénérationnel et solidaire

Nantes' Renoue
1 Cour des Francs Tireurs – Nantes
Tél : 02 40 69 84 24 ou
06 28 05 36 68
contact@nantesrenoue.com
www.nantesrenoue.com

Le temps pour toiT
www.letempspourtoit.fr
info@letempspourtoit.fr
Tél : 02 40 29 14 82
- Sur Nantes - St Nazaire :
  Maison des Confluences
  4 Place du Muguet Nantais
- Sur Angers : Pôle associatif
  17 rue de Jérusalem

Demande de logement Social HLM

Un seul formulaire à remplir valable dans tout le département quel que soit le bailleur social. Effectuez votre demande en ligne sur :

www.demandelogement44.fr
www.demandelogement49.fr
www.demandelogement53.fr
www.demandelogement72.fr
www.demandelogement85.fr

Pas de frais de dossier et pas de frais à la signature du bail.

Les résidences Habitat Jeunes

Les demandes de logement sont à effectuer en ligne (cf. p.20)
L'offre de logements est diversifiée : logements meublés, studios, chambres, etc.
www.urhajpaysdelaloire.fr

Loire Atlantique

Ancenis
Résidence Escale Théophile Leroux
85 boulevard Huchon
Tél : 02 40 83 23 48

Blain
Résidence Pré St Laurent
2 rue Wootton Basset
Tél : 02 51 86 73 00

Châteaubriant
Association pour le logement des jeunes au Pays de Châteaubriant
30 rue de la Libération
Tél : 02 40 81 46 95

Guérande
Résidence La Maisonneuve
2 rue Louis Eon - Tél : 02 40 11 16 11

Herbignac
Résidence Les Glénans
14 rue de la Fontaine St Jean
Tél : 02 40 11 16 11

La Baule
Résidence La Torre
8 avenue des Noëlles
Tél : 02 40 11 16 11

La Chevrolière
Résidence de jeunes travailleurs de la Chevrolière
6 impasse des Jardins
Tél : 02 51 78 63 30

Le Bignon
Résidence de Jeunes Travailleurs du Bignon
7 avenue du Parc - Tél : 02 51 78 63 30

Legé
Résidence des Jeunes Travailleurs des Visitandines
37 rue de la Chaussée
Tél : 02 51 78 63 30

Ligné
Résidence Habitat jeunes de Ligné
Rue des Lilas - Tél : 02 40 83 23 48

Machecoul
Résidence de Machecoul
Allée Cavalière de Richebourg
Tél : 02 51 78 63 30

Nantes
Résidence Bélem
9 rue de Bréa - Tél : 02 40 73 41 46
Résidence Embarcadère
1 rue de Gigant - Tél : 02 40 73 41 46
Résidence La Marseillaise
34 rue de la Marseillaise
Tél : 02 51 86 73 00
Résidences Port Beaulieu
9 boulevard Vincent Gâche
Tél : 02 51 86 73 00
Résidence Porte Neuve
1 rue Porte Neuve - Tél : 02 51 86 73 00
Résidence Barbusse
61 rue Jean Emile Laboureur
Tél 02 51 86 73 00
Résidence Les Hauts de St Aignan
1 rue de Pilleux
Tél : 02 51 86 73 00
Résidence Paul Tampreau - Plessis Cellier
32 bis rue J.B Georget
Tél : 02 51 86 73 00
Résidence Tour d'Auvergne
21 rue de la Tour d'Auvergne
Tél : 02 51 86 73 00
Résidence Chanteclerc
42 rue Chanteclerc - Tél : 02 51 86 73 00
Résidence Chénaie
3 place du Commandant Cousteau
Tél : 02 51 86 73 00
Fédération Compagnonnique des métiers du Bâtiment
29 rue de l'Indre - Tél : 02 51 79 13 20

Nort sur Erdre
Résidence François Dupas
1 ter Place du Champ de Foire
Tél : 02 51 86 73 00

Nozay
Résidence l'Odyssée
16 route de Nort sur Erdre
Tél : 02 28 05 01 15

Pornic
Résidence Moitessier
6 rue Bernard Moitessier
Tél. : 02 51 86 73 00

Rezé
Résidence Grand Voile
2 rue Marion Cahour
Tél : 02 51 86 09 00
Résidence Jules Verne
2 rue Azucena Villa Flor
Tél : 02 52 20 06 69
Résidence Quai 37
37 rue Alsace Lorraine
Tél : 02 51 86 09 00

Saint Brévin
Résidence du Bodon (ouverture rentrée 2023)
Route de la Gendarmerie
Tél. 02 51 86 73 00

Saint-Herblain
Résidence Océane - Habitat Jeunes
1 rue Vasco de Gama
Tél : 02 51 80 58 59
Résidence HEOL
Bd Salvador Allende
Tél : 02 51 80 58 59

Saint-Julien-de-Concelles
Résidence Coeur de Bourg
7 rue de Basse Rivière
Tél : 02 51 86 73 00

Saint Mars La Jaille
Résidence Habitat Jeunes de St Mars La Jaille
13 avenue de C.H de Cossé Brissac
Tél : 02 40 83 23 48

Saint-Nazaire
Résidence Nobel
12 rue Nobel - Tél : 02 51 76 05 00
Résidence des Jeunes
4 rue Martin Luther King
Tél : 02 51 76 05 00

Saint Philbert de Grand Lieu
Résidence de Saint Philbert de Grand Lieu
141 rue de l'Ile Verte - Tél : 02 51 78 63 30

Saint Viaud
Résidence André Desourteaux
Tél. 02 51 86 73 00

Sainte-Luce sur Loire
Résidence Les Liards
7 allée des Liards - Tél : 02 51 86 73 00

Sainte Pazanne
1 Impasse du Chaudry
Tél. 02 51 86 73 00

Savenay
Résidence Madame Jan (ouverture fin d'année 2023)
Route de Madame Jan
Tél. 02 51 86 73 00

Treillières
Résidence Galliane Alberti-Sébert
21 rue Etienne Sébert
Tél : 02 51 86 73 00

Vallet
Résidence Chais de Luxembourg
13 route de Loire
Tél : 02 51 86 73 00

Varades
Résidence Habitat Jeunes de Varades
La Mabiterie
Tél : 02 40 83 23 48

Maine et Loire

Angers
Résidence Harmattan
36 boulevard Allonneau
Tél : 02 41 43 95 55
Foyer justice
37 rue Eugène de la Croix
Tél : 02 41 24 37 37
Foyer Cordelle
3 rue Cordelle - Tél : 02 41 24 37 37
Foyer David d'Angers
22 rue David d'Angers
Tél : 02 41 24 37 37
Foyer Darwin
3 rue Darwin - Tél : 02 41 22 61 20
Habitat jeunes Marguerite d'Anjou
52 boulevard du Roi René
Tél : 02 41 20 24 00

Beaupréau
Résidence Habitat Jeunes Centre Mauges
6 rue de la Garenne - Tél : 02 41 71 36 36

Baugé en Anjou
4 rue de la Girouardière
Tél : 02 85 38 10 26

Chalonnes sur Loire
Résidence Habitat Jeunes Loire Layon
2 allée Simone Iff - Tél : 09 67 80 24 63

Chemillé
Résidence l'Aiguil'haj
83 rue Nationale - Tél : 02 41 71 36 36

Cholet
Résidence Les Pâquerettes
5 rue de la Casse - Tél : 02 41 71 36 36

Le Lion d'Angers
Résidence du Lion d'Angers
16 rue Alphonse Cochard
Tél : 06 71 95 33 02

Saumur
Habitat Jeunes du Saumurois - Résidence Val de Thouet
32 rue Fardeau - Tél : 02 41 51 05 53
Habitat Jeunes du Samurois - Foyer le Fenêt
3 rue Fourrier - Tél : 02 41 51 05 53

Segré
Résidence Nelson Mandela
15 rue du Lycée
Tél : 06 71 95 33 02

Mayenne

Château-Gontier
Résidence La Trinité
1 rue du 8 mai 1945 - Tél : 02 43 07 27 05
Résidence Paul Armand Lepage
9 rue du 8 Mai 1945 - Tél : 02 43 07 27 05
Résidence René Perreault
3 rue Flandres Dunkerque
Tél : 02 43 07 27 05

Ernée
FJT d'Ernée
24 rue de l'Hôpital - Tél : 02 43 05 26 34

Evron
Le Nymphéa Habitat Jeunes
Rue Alain Vadepied
Tél : 02 43 01 62 65

Laval
Résidence François Peslier
19 rue Emile Sinoir
Tél : 02 43 68 06 00

Résidence Nicole Peu
8 bis rue de Paradis - Tél : 02 43 59 72 80
Résidence Pierre de Coubertin
104 avenue Pierre de Coubertin
Tél : 02 43 53 17 98

Mayenne

Copainville
273 rue du Fauconnier
Tél : 02 43 30 25 00

Senonnes

Résidence André Baslé
3 square de l'Eperon - Tél : 02 43 07 27 58

Sarthe

Le Mans

Le Flore Habitat Jeunes
23 rue Maupertuis - Tél : 02 43 81 27 55
Le Relais Habitat et Services Jeunes
90 avenue Jean Jaurès - 02 43 61 24 24
Campus de la Californie
132 rue Henri Champion
Tél : 02 43 61 24 24

Vendée

La Roche sur Yon

Résidence Arago
128 rue de St André d'Ornay
Tél : 02 51 05 34 24
Résidence Rivoli
61 bd de Rivoli - Tél : 02 51 05 34 24
Résidence Clos Saint François
Cité Mirville – Bâtiment E2
Tél : 02 51 05 34 24

Saint Gilles Croix de Vie

Résidence Equinoxe
71 rue de la Drie - Tél : 02 51 05 34 24

Les Sables d'Olonne

Résidence Le SPI
128 rue des Plesses - Tél : 02 51 05 34 24

S'INFORMER

Les Agences Départementales d'Information sur le Logement (Adil)

Nantes : Maison de l'Habitant - 12 rue du Président Herriot - Tél : 02 40 89 30 15
www.adil44.fr
Angers : Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage - 312 av. René Gasnier
Tél : 02 41 81 89 40 - www.adil49.org (contact pour la Sarthe également)
Laval : 21 rue de l'Ancien Evêché - Tél : 02 43 69 57 00 - www.adil53.org
La Roche sur Yon : 33 rue de l'Atlantique - Tél : 02 51 44 78 78 - www.adil85.org

Cllaj et Services logement jeunes (SLJ)

Nantes

LoJIC : des conseillers et des services gratuits pour informer les jeunes de 16 à 30 ans sur toutes les questions logement en Pays de la Loire au 02 51 86 74 00
Cllaj Nantes Pays de la Loire Passerelle
9 rue de Bréa à Nantes. Contact : passerelle@edit-nantes.fr – Tél : 02 40 69 61 72
ouvert tous les jours de 9H00 à 18H00 (fermé de 12H30 à 13H30)
www.edit-nantes.fr/cllaj-passerelle
Passerelle Logement : aide à la recherche d'un logement tous les mardis soir à 18H00 sur inscription + mercredi après-midi, soutien à la constitution de dossiers d'aides pour financer l'accès au logement (Visale, Locapass, FSL), 140 appartements accom-

pagnés à louer sur Nantes Métropole sous conditions de ressources (FSL, IML …).
Passerelle Énergie – permanence sans rdv tous les vendredis après-midi pour comprendre vos factures, et des kits énergie pour faire des économies !
Passerelle Numérique – permanence sans rdv tous les mercredis après-midi pour vous aider à déposer vos dossiers en ligne (Résidences Habitat Jeunes/ bailleurs sociaux…)

Cap Jeunes : Accompagnement et soutien personnalisé des jeunes de moins de 25 ans - 23 rue Louis Joxe à Nantes - Tél : 02 51 86 73 00 - www.adelis.asso.fr
• **Accompagnement social :** lundi 10h-13h, mardi 14h-17h et jeudi 15-18h. En dehors des permanences Tél : 02 40 12 24 12
• **Espace numérique :** libre sans RDV lundi, mercredi et vendredi 10h-13h mardi et jeudi 14h-18h. Aide aux démarches en dehors des horaires et obtention d'un RDV Tél : 02 72 01 23 53

SLJ Saint Nazaire : Association HJ Carène - 4 rue Martin Luther King
Tél : 02 51 76 05 00- accueil@rdj-saintnazaire.fr

SLJ ALJC Châteaubriant : 30 Rue de la Libération
Tél : 02 40 81 46 95 - aljc44.asso@gmail.com

Point AIOA Machecoul :
Association pour l'habitat des jeunes du Pays Gd Lieu Machecoul et Lorgne
141 Rue de l'ile verte - Saint-Philbert-de-Grand-Lieu - Tél : 02 51 78 63 30
accueil@habitatjeunes-gml.com

Angers

Service Logement Jeunes d'Angers
Tél : 02 41 43 96 82 - www.fjtda-angers.org/service-logement-jeune.php
slj@ahjda.fr - Permanences au J. Angers Connectée Jeunesse 12 pl. Louis Imbach à Angers le jeudi de 14h à 16h sans RDV et sur RDV le lundi, mardi, mercredi et vendredi. Accueil Information Orientation avec une conseillère, diagnostic et bilan de la demande, accompagnement de votre projet logement.

Laval

Association Départementale pour le Logement des Jeunes (ADLJ)
104 rue du Pont de Mayenne - Tél 02 43 69 57 57 - www.adlj.org - infos@adlj.org
Informe, aide les jeunes de -30 ans à la recherche d'un logement sur le département de la Mayenne. Aide à la constitution des dossiers administratifs et financiers. Accueil sur rdv à Laval et permanences à Château-Gontier, Evron et Mayenne.

Le Mans

Info Jeunes Le Mans 13 rue de l'Étoile - Tél : 02 43 47 38 50
et Info Jeunes Le Flore Habitat Jeunes 23 rue Maupertuis au Mans
Tél : 02 43 81 27 55 accompagnent et informent les jeunes sur toutes les questions de logement.

La Roche sur Yon

SLJ 85 : 128 rue St André d'Ornay - Tél : 02 51 05 34 24 - slj85@escalesouest.com

LE RÉSEAU INFO JEUNES EN PAYS DE LA LOIRE

L'ensemble du réseau Info Jeunes de la région informe sur tous les aspects du logement : les différents types de logement, l'accès aux droits, les aides financières… Guides pratiques, fiches thématiques, articles sur le site régional mais aussi offres de logements, journées ou ateliers d'information… de nombreux outils d'information numériques ou papier permettent d'accompagner les jeunes dans leurs recherches de logement et de faciliter leurs démarches.
N'hésitez pas à franchir la porte ou à contacter en direct (téléphone, mail, réseaux sociaux) la structure Info Jeunes la plus proche de chez vous. Un(e) Informateur(trice) Jeunesse vous présentera les différentes solutions pour vous aider à trouver un logement, obtenir les bons contacts et répondre à toutes vos questions de façon anonyme, gratuite et sans rendez-vous.

Info Jeunes des Pays de la Loire
37 rue Saint-Léonard - 44000 NANTES
contact@infos-jeunes.fr
Tél. 02 51 72 94 50

INFOS-JEUNES.FR

LOIRE ATLANTIQUE

INFO JEUNES BOUGUENAIS
Chemin Jacques Prévert
Tél. 02 40 65 11 56 ou 06 86 89 70 74
pij@ville-bouguenais.fr

INFO JEUNES CARQUEFOU
La Jouandière - Avenue de la Jouandière
Tél. 02 28 22 20 43
infojeunes@mairie-carquefou.fr

INFO JEUNES GUERANDE
3 Impasse Anne de Bretagne
Tél. 06 72 09 97 58
spot15-25@lespep44-49.org

INFO JEUNES INDRE
Acleea - Le Tiers Lieu
2 rue du Stade - Tél. 02 40 85 46 15
letierslieu@acleea.fr

INFO JEUNES LA CHAPELLE SUR ERDRE
56 avenue Beauregard - Tél. 02 51 81 87 25
pij@lachapellesurerdre.fr

INFO JEUNES ORVAULT
Allée de la Sarre - Tél. 06 98 64 05 88
info-jeunes@mairie-orvault.fr

INFO JEUNES PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ - PORNIC
Maison des associations
4 rue de Lorraine - Tél. 06 40 81 22 80
pij@pornicagglo.fr

INFO JEUNES PORNICHET
Place du Marché - Tél. 06 31 07 11 09
infojeunes@mairie-pornichet.fr

INFO JEUNES REZE
19 Avenue de la Vendée - Tél. 02 40 13 44 25
info-jeunesse@mairie-reze.fr

INFO JEUNES SAINT HERBLAIN
jeunesse@saint-herblain.fr
2 Pôles Ressources Jeunesse :
- Carré des services
15 rue d'Arras
Tél. 02 28 25 22 67
- Sillon de Bretagne
12 ter, avenue des Thébaudières
Tél. 02 28 25 25 51

INFO JEUNES SAINT NAZAIRE la Boussole des Jeunes
La Source - Espace 15-25 ans
46 rue d'Anjou - Tél. 02 44 73 45 99
lasource@mairie-saintnazaire.fr

INFO JEUNES SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
5 Allée des Maraîchers - Tél. 06 75 02 39 07
ij@saintsebastien.fr

INFO JEUNES SAINTE LUCE SUR LOIRE
Mail de l'Europe
Tél. 02 40 68 16 48 ou 06 07 26 12 63
infojeunes@sainte-luce-loire.com

INFO JEUNES PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ - SAINTE PAZANNE
60-64 Impasse de Vigneau
Tél. 02 40 02 68 63 ou 06 08 34 30 67
pij@pornicagglo.fr

INFO JEUNES ESTUAIRE ET SILLON - SAVENAY
2 bd de la Loire - Tél. 02 40 56 80 85 ou 02 40 56 81 97
emploi@estuaire-sillon.fr

MAINE ET LOIRE

INFO JEUNES LOIRE AUTHION - ANDARD
AICLA Espace Jeunesse
Rue du Parc - Tél. 02 41 68 15 72/07 81 23 20 02
pij@aicla.fr
INFO JEUNES ANGERS
J, Angers connectée jeunesse
12 Place Imbach - Tél. 02 41 05 48 00
direction.jeunesse@ville.angers.fr
www.angers.fr/jeunes
INFO JEUNES AVRILLE
Allée Georges Brassens
Tél. 02 41 34 94 54 ou 06 30 02 44 88
pij@mjc-avrille.asso.fr
INFO JEUNES BEAUPREAU EN MAUGES
10 rue du Sous-Préfet Barré
Tél. 02 41 63 06 33 ou 06 23 79 54 93
pij@cs-evreetmauges.fr
INFO JEUNES CANDE
1 Avenue Firmin Tortiger
Tél. 02 41 94 19 40 ou 06 44 18 96 61
jeunessesc@sic-candeen.fr
INFO JEUNES CHEMILLE EN ANJOU
5 rue de la Gabardière - Chemillé
Tél. 02 41 30 50 55
jeunesse@centresocial-chemille.asso.fr
INFO JEUNES COTEAUX DU LAYON
2 Parc du Neufbourg – Thouarcé - Belligné en Layon
Tél : 02 41 54 06 44
jeunesse@centresocial-coteauxdulayon.fr
INFO JEUNES LE DOUESSIN - DOUE EN ANJOU
32 bis rue St Exupéry - Doué la Fontaine
Tél. 02 41 59 77 09 ou 06 29 55 60 30
pij@cscdouessin.fr
INFO JEUNES VALLEES DU HAUT ANJOU - LES HAUTS D'ANJOU
2 rue des Fontaines - Châteauneuf sur Sarthe
Tél. 02 41 24 45 45 ou 06 81 37 63 52
pointinfojeunesse@valleesduhautanjou.fr
INFO JEUNES LES PONTS DE CE
45 rue Abel Boutin-Desvignes
Tél. 02 41 79 75 72
pij@ville-lespontsdece.fr
INFO JEUNES LONGUENEE EN ANJOU
AJIC – rue Françoise Dolto
La Membrolle sur Longuenée - Tél : 07 72 16 66 58
infojeunes.ajic@gmail.com
INFO JEUNES MONTREUIL BELLAY
139 rue d'Anjou - Tél. 02 41 52 38 99
animationjeunesse@csc.rolandcharrier.fr
INFO JEUNES MONTREVAULT SUR EVRE
17 rue St Nicolas - Tél. 02 41 30 06 32
pij@montrevaultsurevre.fr
INFO JEUNES NOYANT-VILLAGES
3 route de Meigné - Tél. 07 86 26 15 50
service.pij@noyant-villages.fr
INFO JEUNES OMBREE D'ANJOU
36 rue du Maréchal Foch - Pouancé
Tél. 02 41 92 48 01
msap@ombreedanjou.fr
INFO JEUNES OREE D'ANJOU
20 rue JFA Chenouard - Drain
Tél. 06 63 82 18 69 ou 06 58 35 68 68
jeunesse2@rivesdeloire.fr
INFO JEUNES ST BARTHELEMY D'ANJOU
Pl. des Droits de l'Homme et du Citoyen
Tél. 02 41 96 12 60
pij@ville-stbarth.fr
INFO JEUNES SAUMUR
Place de Verdun - Tél. 02 41 83 31 42
pij@ville-saumur.fr
INFO JEUNES ANJOU LOIR ET SARTHE - SEICHES SUR LE LOIR
14 bis, rue Henri Régnier - Tél. 06 32 93 61 41
pointinfojeunesse@ccals.fr
INFO JEUNES SEVREMOINE
22 rue Jules Verne - Tél. 02 41 49 06 49
pij.indigo@gmail.com

MAYENNE

INFO JEUNES EVRON
Habitat jeunes services Le Nymphéa
Rue Alain Vadepied - Tél. 02 43 01 62 65
pij@lenymphea.fr
INFO JEUNES BOCAGE MAYENNAIS - GORRON
Maison des Initiatives Jeunesse
Avenue Charles de Gaulle - Tél. 06 72 37 08 35
mij53@orange.fr
INFO JEUNES LAVAL
Maison du 18ème place du 18 juin 1940
Tél. 02 43 49 86 55
infojeunes@laval.fr
www.cij.laval.fr
INFO JEUNES MAYENNE COMMUNAUTE
44 Place Gambetta - Tél. 06 78 29 73 99
pij@lespossibles.org
INFO JEUNES SAINT BERTHEVIN
Rue Maximilien de Sully
Tél. 02 43 26 03 87 ou 02 85 68 00 11
maison.des.jeunes@ville-saint-berthevin.fr

SARTHE

INFO JEUNES ALLONNES
Service Enfance Jeunesse
2 rue Pierre Levegh - Tel . 02 43 80 70 32
pij@ville-allonnes.fr
INFO JEUNES CHAMPAGNE
C.A.S Jean Claude Laude
Rue Jacque Guède - Tél. 02 43 82 82 21
accueil@cas-champagne.fr

INFO JEUNES ORÉE DE BERCÉ BÉLINOIS - ECOMMOY
1 rue Ste Anne - Tél. 06 88 70 54 65
pij@belinois.fr
INFO JEUNES LA CHARTRE SUR LE LOIR
36 rue Gervais Chevallier
Tél. 02 43 44 40 97 ou 07 82 71 30 15
jeunessevalduloir@gmail.com
INFO JEUNES PAYS FLECHOIS - LA FLÈCHE
48 bd Gambetta - Tél. 02 43 45 68 55
pij@cc-paysflechois.fr
INFO JEUNES LE MANS
Centre Info Jeunes
13 rue de l'étoile - Tél. 02 43 47 38 50
jeunesse.cij@lemans.fr
www.lemans.fr/jeunesse
INFO JEUNES LE FLORE HABITAT JEUNES - LE MANS
23 rue Maupertuis - Tél. 02 43 81 27 55
contact@leflore.info
INFO JEUNES CDC SUD SARTHE
infojeunes@comcomsudsarthe.fr
3 Permanences :
Local jeunes :
Rue Emile Crétois - **Le Lude**
Tél. 06 33 64 44 71
Local jeunes :
Place de la Bascule - **Mayet**
Tél. 06 84 96 47 27
Local jeunes :
Plaine de jeux - **Yvré le Pôlin**
Tél. 07 87 25 03 06
INFO JEUNES MONTVAL SUR LOIR
16 rue du 11 novembre - Tél. 02 43 79 24 87
chateauduloir@ml-sartheloir.fr
INFO JEUNES SABLE SUR SARTHE
Hôtel de ville
Place Raphael Elizé - Tél. 02 43 62 50 15
vac@sablesursarthe.fr

VENDÉE

la Boussole des Jeunes

INFO JEUNES AIZENAY
10 rue Sainte Barbe - Tél. 02 51 94 74 40
ij@mairie-aizenay.fr
INFO JEUNES I'ILE D'YEU
6 rue de la République
Tél. 09 88 66 49 53
pij@ile-yeu.fr
INFO JEUNES LA GARNACHE
Maison des associations, Le Forum
9 rue de Nantes - Tél. 07 63 66 25 21
forum@lagarnache.ifac.asso.fr
INFO JEUNES LA ROCHE SUR YON
14 bis - Médiathèque B. Rabier
Esplanade Jeannie Mazurelle
Tél. 02 51 36 95 95
14bis@larochesuryon.fr
www.larochesuryon.fr/jeunes
INFO JEUNES LE POIRÉ SUR VIE
Rue de la Gibretière
Tél. 07 63 67 55 13
pij@solidavie.com
INFO JEUNES LES HERBIERS
Rue des Ménestrels
Tél. 02 51 91 90 04
pij@lesherbiers.fr
INFO JEUNES LUÇON
6 rue Saint Mathurin
Tél. 02 51 56 03 66
pijcampus@le-campus.org
INFO JEUNES SAINT HILAIRE DE RIEZ
Le 45 Tours - 45 Avenue du Terre-Fort
Tél. 02 51 59 94 10
jeunesse@sainthilairederiez.fr

Une expérimentation en Pays de la Loire : les Relais Info Jeunes

Relais Info Jeunes

Accueil des jeunes pour un premier niveau d'information et relais vers la structure Info Jeunes la plus proche.

Une question logement ? Connectez-vous à la Boussole des jeunes.

la Boussole des Jeunes

Le guide Trouver un logement (édition 2023)

est une publication du réseau Info Jeunes
Coordination : Hendrike Schmidt (CIDJ)
Comité de rédaction : Corinne Esquirol (CRIJ Nouvelle-Aquitanie)
Fabienne Masse(CRIJ Pays de la Loire–Nantes)
Pascale Serra (CRIJ Provence-Alpes-Côte d'Azur–Marseille)
Clara Thomas (CRIJ Grand Est–Reims)
Secrétariat de rédaction : Laura Kacem-Chaouche (CIDJ)
Création et réalisation graphique : Carolina Ferreiro (CIDJ)
Chef de fabrication : Aneta Vuillaume (CIDJ)
Crédits photo de couverture : Goir / iStock

© CIDJ / Réseau Info Jeunes 2023

Version Pays de la Loire

Directrice de la publication : Séverine CORNET
Rédactrice : Fabienne MASSE
Régie publicitaire : Pygma - Tél. 02 32 96 31 31
Impression et façonnage : Imprimerie Mérico
© Info Jeunes Pays de la Loire 2023

INFOS-JEUNES.FR
Info Jeunes Pays de la Loire
37 rue Saint Léonard • 44000 NANTES • Tél . 02 51 72 94 50
contact@infos-jeunes.fr

Dépôt légal mai 2023 : ISBN 2-906576-76-X

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur. La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.

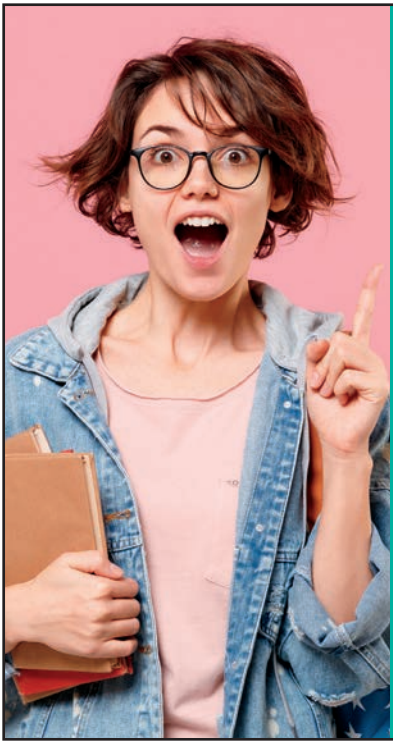

VIVEZ L'EXPERIENCE

Loire Campus

Les résidences étudiantes accessibles à haut niveau de services

www.loirecampus.fr

La Nantaise d'Habitations
Groupe ActionLogement

JEUNES DE -25 ANS,
DES SOLUTIONS
POUR VOUS LOGER !

LOCATION
GARANT
CAUTION

Ayez le réflexe
Action Logement !

actionlogement.fr

ActionLogement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

À Nantes et Angers, vos résidences pour étudiants

à proximité des écoles, facultés et transports en commun.

ANGERS - STUDÉA SAINT-SERGE

NANTES - STUDÉA LOQUIDY

- Des appartements individuels, meublés, équipés, connectés
- Un responsable de résidence sur place
- Une connexion internet très haut débit illimitée
- De nombreux services inclus ou à la carte

NANTES - STUDÉA ÎLE BEAULIEU

NANTES - STUDÉA YLÉO

Restons en contact

0 820 830 820 Service 0,09 € / min + prix appel*

*gratuit depuis une box ou un forfait mobile

nexity-studea.com

studéa nexity
La ville à vivre

*voir conditions de l'offre sur nexity-studea.com

NEXITY STUDÉA S.A. – Société Anonyme au capital de 15 450 000 euros. – Siège social : 19 rue de Vienne A 100034 – 75801 PARIS cedex 08 – SIREN : 342 090 834 – R.C.S. Paris – N° T.V.A. intracommunautaire : FR 01342090834 – Carte professionnelle N°CPI 7501 2016 000 005 503 délivrée par la CCI de Paris Île-de-France portant sur les activités de « transactions sur immeubles et fonds de commerce » et « gestion immobilière ». Garanties financières : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions 16 rue Hoche, Tour Kupka B – TSA 39999 – 92919 LA DÉFENSE CEDEX. Juin 2023. Conception : dps